



# Demande d'autorisation de cumul d'emploi et de rémunération

Veuillez envoyer votre demande par courrier à :

DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS  
Sous direction des ressources humaines  
TSA 70723 - 75334 PARIS CEDEX 07

## EMPLOI PRINCIPAL OCCUPÉ\*

Nom Andro Prénom Mathieu  
Affectation (Direction/Service) Direction des Services Administratifs et Financiers, Centre de documentation  
Corps/Grade Attaché d'Administration de l'Etat Echelon 6

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE CUMUL D'EMPLOIS ET DE RÉMUNÉRATIONS

### Cumul d'emplois

Nom et adresse de l'organisme employeur secondaire

1) Université Paris Nanterre, Mediadix, 11 avenue Pozzo di Borgo, 92210 Saint-Cloud

Public

Privé

2) Tosca Consultants, 13 rue du Faubourg Poissonnière 75009 Paris

Public

Privé

Nature de l'activité (vacations, enseignement...) Si enseignement, indiquer le niveau (ex: licence, DEA, ...)

1) Prestation ponctuelle d'enseignement sur temps de congés de l'agent

2) Prestations ponctuelles de consulting en temps que micro-entrepreneur et sur temps de transports en train de l'agent (près de 40 heures par mois)

Période du cumul\*\*

1) Du 23 juin 2020 à 14 h

OU 3 heures

Nbre d'heures(1) 3 heures

2) Du 24 juin 2020

OU inconnu, faible

Nbre d'heures(1) inconnu, faible

(1) Préciser par jour, par semaine, par mois ou par an

### Cumul de rémunérations

Montant des rémunérations

1) Un peu plus de 100 €

€

2) Inconnu selon client

€

Fait à Hanches

le 2 juin 2020

Signature de l'agent(e)

Décision de l'autorité hiérarchique directe de l'agent(e)

Favorable

Défavorable

Signature et Cachet de l'administration

Elvire BASTERRA  
Responsable du centre de documentation  
des services du Premier ministre

Pour le directeur des services administratifs et financiers,  
le chef du bureau de la gestion des personnels  
titulaires

Mickaël WEISS

\*Dans le cas général, la demande ne peut être formulée que par un(e) agent(e) exerçant son activité à temps plein

\*\*La durée envisagée ne peut dépasser une année